

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 03 août 2026, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Mario Lemire préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Mario Lemire	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Madame Mélise Beaulac	conseillère	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20HXX
03 personnes assistent à l’assemblée.

128-08-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L’ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

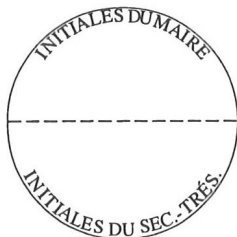
Sur proposition de Mme Mélise Beaulac, appuyée par M. Jacob Morin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter l’ordre du jour.

129-08-2026

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 06 juillet 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Mélise Beaulac , appuyée par M. Simon Lauzière , il est résolu à l’unanimité des conseillers que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- Invitation de L'UPA du Centre-du-Québec aux portes ouvertes qui sera tenue le 13 septembre prochain, de 10 h à 16 h, à la ferme les deux l (saint-félix-de-kingsey).
- Acceptation d'une subvention de 25 000 \$ pour la voirie local

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

130-08-2026

5.1 ADOPTION DES COMPTES – JUILLET 2026

Sur proposition de Mme Mélise Beaulac , appuyé par M. Éric Provencher, il est unanimement résolu d'adopter les comptes du mois de juillet 2026 tels que présentés, pour un montant total de 248 415,08 \$.

Je , Camille Royer, trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

Dépôt

6.1 RAPPORT DU MOIS SERVICE INCENDIE

19 appels (05 premiers répondants, 05 entraide, 02 vérifications et 06 installations électriques).

131-08-2026

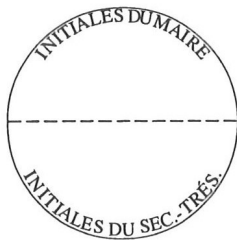
6.2 RECOMMANDATION POUR L'EMBAUCHE D'UNE POMPIÈRE VOLONTAIRE

Communication est donnée du directeur du service incendie, M. Pierre Blanchette, relativement à l'embauche d'une pompière volontaire.

Le directeur du service incendie recommande l'embauche de Mme Gabrielle Fontaine.

CONSIDÉRANT QUE Mme Gabrielle Fontaine a démontré son intérêt à se joindre au service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gabrielle Fontaine désire devenir pompière, qu'elle ne possède actuellement aucune formation, mais qu'elle démontre une grande motivation ainsi qu'une bonne capacité au travail physique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE le groupe de pompiers volontaires s'est réduit au cours des dernières années et qu'une période de probation d'un an permet de vérifier l'aptitude et l'intégration des nouvelles recrues;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie recommande au conseil municipal l'embauche de Mme Gabrielle Fontaine à titre de pompière volontaire;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Simon Lauzière
Appuyé par M. Jacob Morin

ET RÉSOLU :

QUE Mme Gabrielle Fontaine soit embauchée à titre de pompière volontaire pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

QUE Mme Gabrielle Fontaine soit assujettie à une période de probation d'une durée d'un an, à compter de l'adoption de la présente résolution.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

132-08-2026

7.1 CONFIRMATION DE LA FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – DES.ALE

CONSIDÉRANT que M. Alex Desgagné Roy a été embauchée à titre d'employé-opérateur de travaux manuels au service des travaux publics et d'entretien ;

CONSIDÉRANT que M. Desgagné Roy a complété sa période de probation conformément aux conditions d'emploi établies ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de rendement réalisée démontre une intégration réussie, un bon niveau de compétence et une capacité à relever les défis liés au poste;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables émises à la suite de la rencontre d'évaluation tenue le 25 juillet 2026 ;

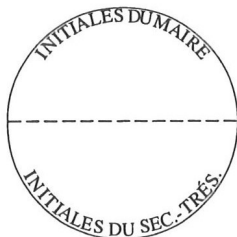
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Douglas Beard
Appuyé par M. Jacob Morin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal confirme la réussite de la période de probation de M. Desgagné Roy ;

QUE M. Desgagné Roy soit confirmé dans son poste d'employé-opérateur de travaux manuels à compter du 07 juillet 2026 ;

QUE les conditions de travail applicables à son poste soient maintenues conformément aux politiques en vigueur de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

133-08-2026

7.2 AUTORISATION DE SOUMISSION – ENLÈVEMENT DE L'ACCOTEMENT SUR LE 5E RANG (ROUTE 243 AU 3^E RANG)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'enlèvement de l'accotement sur le 5e rang, de la route 243 jusqu'au 3e rang, sont prévus dans le cadre de cette subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission no S26-0042 de l'entreprise J. Noël Francoeur Inc., datée du 20 mars 2026, au montant de 10 950,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Douglas Beard

Appuyé par M. Jean-François De Plaen

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'octroi du contrat à J. Noël Francoeur Inc. pour les travaux d'enlèvement de l'accotement sur le 5e rang, de la route 243 jusqu'au 3e rang, conformément à la soumission no S26-0042, au montant de 10 950,00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire no 23-040-00-721 et financée en partie par l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE).

134-08-2026

7.3 AUTORISATION DE SOUMISSION – NETTOYAGE DE FOSSÉ ET ENLÈVEMENT D'ACCOTEMENT SUR LA ROUTE TALBOT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE);

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage de fossé et d'enlèvement d'accotement sur la route Talbot, entre les deux 9e rang, sont prévus dans le cadre de cette subvention;

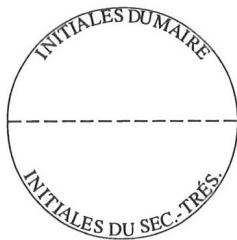
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission no S26-0043 de l'entreprise J. Noël Francoeur Inc., datée du 20 mars 2026, au montant de 16 160,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Douglas Beard

Appuyé par M. Jean-François De Plaen

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

D'AUTORISER l'octroi du contrat à J. Noël Francoeur Inc. pour les travaux de nettoyage de fossé et d'enlèvement d'accotement sur la route Talbot, entre les deux 9e rang, conformément à la soumission no S26-0043, au montant de 16 160,00 \$, taxes en sus;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire no 23-040-00-721 et financée en partie par l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE).

135-08-2026

7.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'EXP – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION (2026)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement – Sécurisation, pour des travaux de voirie et de drainage sur le 4e Rang Lampron et le chemin des Domaines;

ATTENDU QUE la firme EXP a déposé, en date du 16 juillet 2026, une offre de services professionnels portant le numéro de projet 999-26009219-PP (SHE-26009219-PP) pour la préparation des plans et devis préliminaires nécessaires au dépôt de cette demande;

ATTENDU QUE cette offre prévoit notamment la réalisation des inspections, l'élaboration des plans et devis préliminaires, l'évaluation préliminaire des coûts ainsi que l'assistance à la préparation de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels sont établis sur une base horaire jusqu'à un montant maximal de 8 500 \$, plus les taxes applicables, incluant les frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Douglas Beard

Appuyé par M. Jacob Morin

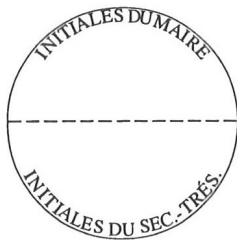
ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme EXP, datée du 16 juillet 2026, pour la préparation des plans et devis préliminaires dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement – Sécurisation.

D'AUTORISER une dépense maximale de 8 500 \$, plus les taxes applicables, conformément aux modalités prévues à l'offre de services.

D'AUTORISER le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire no 23-040-09-721.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

136-08-2026

7.5 TRAVAUX UNE PARTIE DU CHEMIN DE DOMAINES ET DU RANG 4 LAMPRON – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION

ATTENDU QUE le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

choisit d’établir la source de calcul de l’estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, Alexandre Côté représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Douglas Beard
Appuyé par M. Éric Provencher

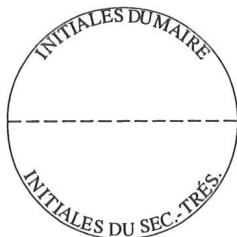
ET RÉSOLU :

D’AUTORISER la présentation d’une demande d’aide financière.

DE CONFIRMER son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur.

DE RECONNAÎTRE qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

DE CERTIFIER que M. Alexandre Côté, directeur général et greffier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

137-08-2026

7.6 SOUMISSION REÇUE - DÉNEIGEMENT DES DOMAINES (2026-2027)

Communication est donnée du directeur général relativement à une offre publique pour le service de déneigement des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Girardin et Guaybois pour la saison hivernale 2026-2027 se résumant comme suit;

Déneigement des domaines	J. Noël Francoeur Inc.
Total 1 an (2026-2027)	91 000 \$ (avant taxes)

La soumission étant conforme, le directeur général et greffier recommande que le contrat soit octroyé à J. Noël Francoeur Inc. au prix soumis. Au même prix et conditions que la saison 2025-2026 plus indexation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Douglas Beard

Appuyé par M. Éric Provencher

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER la soumission reçue de J. Noël Francoeur Inc. pour la période hivernale 2026-2027 au prix soumis.

D'AUTORISER M. Alexandre Côté, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

138-08-2026

7.7 SOUMISSION REÇUE - NIVELAGE DES CHEMINS (2027)

Communication est donnée d'un rapport de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement une soumission reçue pour le nivelage des chemins sur le territoire de la municipalité pour l'année 2027 à raison de 250 heures se résumant comme suit :

Nivelage des chemins	J. Noël Francoeur Inc.
Année 2027	225 \$ de l'heure (avant taxes)
	56 250 \$ (avant taxes)

EN CONSÉQUENCE,

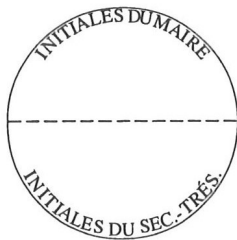
Il est proposé par M. Douglas Beard

Appuyé par M. Jacob Morin

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le rapport du directeur des travaux publics et de retenir les services de J. Noël Francoeur Inc. au prix soumis de 56 250 \$ avant taxes pour l'année 2027.

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à signer le contrat à intervenir à cet effet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

139-08-2026

7.8 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DE LA RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection de la rue de l'Église;

ATTENDU QUE la firme EXP a procédé à l'analyse des soumissions reçues et a déposé son rapport d'analyse à la Municipalité;

ATTENDU QUE les soumissions conformes suivantes ont été reçues :

Englobe	79 661,08 \$ (taxes incluses)
Les Services EXP Inc.	79 857,04 \$ (taxes incluses)
Solmatech	100 477,55 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE le rapport d'analyse conclut que la soumission déposée par Englobe est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélise Beaulac

Appuyé par M. Douglas Beard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prenne acte du rapport d'analyse des soumissions préparé par la firme EXP relativement à l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection de la rue de l'Église;

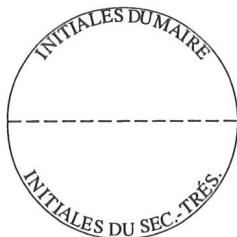
QUE le contrat soit octroyé à Englobe, à titre de plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 79 661,08 \$, taxes incluses, conformément à sa soumission.

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution du contrat.

140-08-2026

7.9 PARTICIPATION AU PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – SERVICE D'INGÉNIERIE MUNICIPALE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE les municipalités de Wickham, de Saint-Germain-de-Grantham et de Saint-Félix-de-Kingsey désirent mettre en commun leurs ressources afin de réaliser un projet de Service d'ingénierie municipale dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme. Mélise Beaulac

Appuyé par M. Jean-François De Plaen

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey confirme sa participation au projet Service d'ingénierie municipale présenté dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Que le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Que le conseil nomme la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Que le conseil désigne le directeur général à signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention et ajout de la municipalité au projet .

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey réitère sa volonté de s'engager pleinement dans cette démarche de coopération intermunicipale et de collaborer avec les municipalités partenaires afin d'assurer le succès du projet.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

141-08-2026

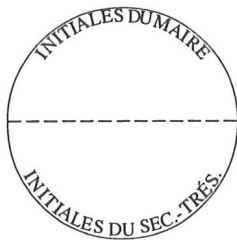
8.1 ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICES – ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite retenir les services d'un fournisseur afin d'assurer l'entretien ménager de ses bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Gestion Enrick Poirier datée du 20 juillet 2026, proposant des services d'entretien ménager et de tâches connexes adaptés aux besoins municipaux;

ATTENDU QUE l'offre prévoit notamment :

- un taux régulier de 38,00 \$/heure, plus les taxes applicables;
- un taux majoré de 57,00 \$/heure, plus les taxes applicables;
- un appel d'urgence au coût de 50,00 \$, avec un minimum de deux (2) heures au taux régulier;
- une entente d'une durée d'un (1) an, avec possibilité de résiliation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de soixante (60) jours;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cette offre avantageuse et conforme aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen

Appuyé par M. Éric Provencher

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services déposée par Gestion Enrick Poirier pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux, selon les conditions énoncées dans l'offre de services datée du 20 juillet 2026, pour une durée d'un (1) an.

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette résolution.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT
11 demandes de permis (valeur approx. 111 500 \$)

142-08-2026

9.2 DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES
PIIA – REMPLACEMENT DE LA TOITURE D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT
PATRIMONIAL SITUÉ AU 96-B, ROUTE 243

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 96-B, route 243 a déposé une demande de permis visant le remplacement de la toiture de l'église;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en raison de son intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer la toiture actuelle en ardoise par une toiture métallique permettant notamment de réduire les besoins d'entretien et d'alléger la charge exercée sur la structure du bâtiment;

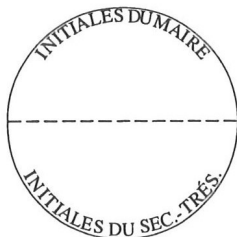
CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé d'autoriser le projet sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse de la recommandation du CCU, le conseil municipal juge opportun de modifier celle-ci afin d'autoriser un revêtement de toiture en tôle, tout en assurant l'intégration architecturale du bâtiment par le maintien d'une couleur compatible avec la toiture existante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Douglas Beard

Appuyé par M. Jacob Morin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de PIIA visant le remplacement de la toiture du bâtiment situé au 96-B, route 243, aux conditions suivantes :

- 1- Le nouveau revêtement de toiture devra être réalisé en tôle;
- 2- La couleur du revêtement devra être identique ou similaire à celle de la toiture actuelle, dans un ton sobre et compatible avec le caractère patrimonial de l'immeuble;
- 3- Les travaux devront être réalisés conformément aux documents déposés au soutien de la demande et dans le respect des lois et règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

143-08-2026

9.3 OFFRE DE SERVICES D'APUR INC. – ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services d'APUR inc. datée du 10 juillet 2026 concernant des services d'assistance professionnelle en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélise Beaulac

Appuyé par M. Simon Lauzière

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de services d'APUR inc. pour des services d'assistance professionnelle en urbanisme, selon les besoins de la Municipalité.

QUE la direction générale soit autorisée à retenir les services d'APUR à la pièce ou par l'acquisition d'une banque d'heures pouvant atteindre 5 000 \$ avant taxes, selon les besoins opérationnels et l'option la plus avantageuse pour la Municipalité.

Advenant l'achat d'une banque d'heures, le conseil demande que les heures non utilisées à la fin de l'année ne soient pas perdues et puissent être reportées à une période ultérieure, sous réserve d'une entente écrite avec APUR à cet effet.

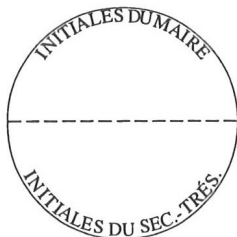
D'AUTORISER la direction générale à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution.

10. LOISIRS ET CULTURE

144-08-2026

10.1 AIDE FINANCIÈRE ET REMBOURSEMENT - FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT qu'une communication est donnée de la directrice des loisirs relativement à une demande d'aide financière de la FADOQ St-Félix-de-Kingsey dans le cadre des festivités de la Fête nationale 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT la réception d'une facture datée du 24 juin 2026 de la FADOQ St-Félix-de-Kingsey, facture no A-060-02, au montant de 500 \$, détaillée comme suite :

- Prix pour le tournoi de cornhole : 400,00 \$
 - 1er prix 160 \$
 - 2e prix 100 \$
 - 7 prix de participation de 20 \$
- Achat de fournitures pour l'activité des enfants 100,00 \$
 - Fait par ViActive

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les organismes locaux dans la tenue d'activités rassembleuses pour la population dans le cadre de la Fête nationale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Éric Provencher

Appuyé par M. Simon Lauzière

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement d'une aide financière de 500 \$ à la FADOQ St-Félix-de-Kingsey afin de rembourser les dépenses engagées pour les activités de la Fête nationale, conformément à la facture no A-060-02 datée du 24 juin 2026, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire no 02-701-93-447.

11. SUJETS DIVERS

11.2 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le mardi 08 septembre 2026 dès 20 h au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de lesquelles MM. Jean-Pierre Couchesnes, Daniel Rancourt, Roger Leblanc formulent diverses questions et reçoivent une réponse de la part du maire, M. Mario Lemire.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

145-08-2026

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Félix-de-Kingsey**

QUE la séance soit levée à 20h56

Adoptée à l’unanimité des conseillers

Monsieur Mario Lemire
Maire

Monsieur Alexandre Côté
Directeur général et greffier